

CONSULATE-GENERAL OF THE REPUBLIC OF THE UNION OF MYANMAR

47 Avenue Blanc-CH-1202 GENEVA

Tel: (022) 906 9870 / 906 9871

Facsimile: (022) 732 7377

Website: www.myanmargeneva.org

E-mail: cg.visa@myanmargeneva.org

Informations pour un Légalisation du Document

- Le frais est **15.00 francs suisse par document**.
- Le Document à légaliser doit être tamponné et signé par un notaire ensuite Chancellerie d'Etat de votre Canton.

Documents nécessaires :

- Le Document à Légaliser.
- Une Lettre d'accompagnement de l'entreprise.
- **Frais de Légalisation.** Vous pouvez payer en liquide (à vos risques) ou en mandat postal. Les virements postaux ou les chèques sont irrecevables.
- Une enveloppe retour timbrée en **Recommandé (~7.- chf)** ou **Express (~18.- chf)** pour le retour du document. *“Veuillez vérifier avec le bureau de Poste pour le montant exact de timbres à affranchir.”*

Heures d'Ouverture (lundi au vendredi)

09 : 30 - 12 : 30

Mise à jour le 15 novembre 2012